

**ARRETE MODIFICATIF DE L'ARRETE PORTANT DELEGATION  
DE SIGNATURE A MADAME CLOE LAFEUILLE-HIRON  
DIRECTRICE DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE**

---

A.D Pers. n° 2005-1148

Le Président du Conseil Général  
de Tarn-et-Garonne,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et notamment ses articles 23, 25, 26, 27, 28, 29 et 32 ;

VU l'élection du 1er avril 2004 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 95-585 du 26 juin 1995 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 04-995 du 30 juin 2004 portant délégation de signature à Madame Cloé LAFEUILLE-HIRON, Conservateur, Directrice de la Médiathèque Départementale ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 05-363 du 8 avril 2005 modifiant l'arrêté départemental Pers. n° 04-995 du 30 juin 2004 portant délégation de signature à Madame Cloé LAFEUILLE-HIRON, Conservateur, Directrice de la Médiathèque Départementale ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

**A R R E T E :**

**Article 1er** : L'alinéa 2 de l'article 1er de l'arrêté départemental Pers. n° 05-363 du 8 avril 2005 complétant l'arrêté portant délégation de signature à Madame Cloé LAFEUILLE-HIRON est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Cloé LAFEUILLE-HIRON, la délégation de signature qui lui est conférée, sera exercée par :

- Mademoiselle Sylvie DELRIEU, bibliothécaire,
- Mademoiselle Joëlle SERIN, rédacteur chef.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général de Tarn-et-Garonne.

Fait à Montauban,  
le 20 octobre 2005

Le Président,

\*  
\*   \*